

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-deux, le 31 mars à 18H30, le Conseil municipal de la Commune de Feytiat s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Gaston CHASSAIN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Date de convocation du Conseil municipal : 25 mars 2022

Étaient présents :

Gaston CHASSAIN, Laurent LAFAYE (Arrivé à 18H47), Catherine GOUDOUD, Gilbert ROUSSEAU, Marylène VERDEME, Nicolas BALOT, Marie-Claude BODEN, Jean-Marie MIGNOT, Martine LEPETIT (Départ à 19H30), Alain GERBAUD, Jean-François BATIER, Danièle BARRIERE, Jean-Jacques MORLAY, Pascal DUGEAY, Claudette COULAUD, Christian REYNAUD, Eric GOUVIER, Marie-José ROBERT, Magali BOISSONNEAU (Arrivée à 18H45), Frédérique GRANET, Laure ROUBERTIE, Dimitri NIOSSOBANTOU, Céline DUPUY-LEGRAND, Chantal BOUTHINAUD, Julien MORIN (En visioconférence), Bénédicte MARCOUL-SOULIE

Étaient absents représentés :

Blanche ROUX à Gaston CHASSAIN
 Pascal BUSSIERE à Chantal BOUTHINAUD
 Régis MISSOU à Julien MORIN
 Martine LEPETIT (Départ à 19H30) à Gilbert ROUSSEAU

Étaient absents excusés :

Blanche ROUX, Pascal BUSSIERE, Régis MISSOU

Secrétaire de séance : Madame Claudette COULAUD

N°2022/D/028 - Objet : Subventions aux associations de loisirs, culturelles et à caractère social

Madame Marie-Claude Boden et Monsieur Alain Gerbaud présentent au Conseil Municipal les propositions pour l'attribution de subventions aux associations pour l'année 2022.

Suite à la reprise de l'activité de l'ensemble des associations, il est proposé de répondre à leurs demandes afin de les aider :

- à pérenniser et développer leurs activités,
- mettre en place de nouvelles actions ou événements.

La commune attribue les montants sur la base des dossiers de demande de subvention reçus.

FEYTIAT	Montant attribué
ACCA - Association communale de chasse	1 300 €
Association Donneurs de sang	270 €
Association Feytiacoise des parents d'élèves	500 €
Club du Mas Cerise - Association 3ème age	1 000 €
Comice AUREIL-FEYTIAT-ST JUST les Biards	850 €

Comité de jumelage	7 000 €
Comité des Fêtes	1 200 €
Conservatoire Aéronautique du Limousin	500 €
FNACA - Anciens combattants en Afrique du Nord	360 €
FNATH - Accidentés du travail	150 €
Les Copains de Feytiat	250 €
Pastoureux de la Valoine - groupe folklorique	700 €
Secours Populaire	200 €
Vivre au Mas Gauthier	200 €
Toutou's club	300 €

HORS FEYTIAT	
Conciliateur de justice du Limousin	200 €
DDEN	150 €
Ligue nationale contre le Cancer	200 €
Planning Familial	200 €
RESTOS DU COEUR	200 €
Les Portes de Feytiat - Association des industriels du parc d'activité	1 500 €
Sécurité Routière	100 €

Le Conseil municipal après en avoir délibéré :

- valide les propositions de la commission finances,
- valide les montants accordés aux associations tels que présentés dans le tableau ci-dessus.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette délibération.

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an que dessus
 Au registre sont les signatures
 Pour copie conforme
 En mairie le 31 mars



Le Maire

Gaston CHASSAIN.